



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
191119100000000004-VI-DEL-2023-070-DE  
Date de réception en préfecture : 09/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023

Date de convocation : 28 septembre 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-070

Date d'affichage : 28 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 34

Présents : 28

Votants : 31

**Objet :** Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent du niveau de la catégorie B – Article L.332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique

L'an deux mille vingt-trois, le 4 octobre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Franck MARLIN, Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

M.	Franck	MARLIN	Maire
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KÉÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Claude MASURE représentée par M. le Maire, M. Joël NOLLEAU représenté par M. Jean-Michel JOSSO, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : M. Fouad EL M'KHANTER, Mme Kadiatou LY, Mme Camille BINET-DEZERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L332-8-2 permettant le recrutement, sur emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C, d'un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté,

**VU** l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 27 septembre 2023, Considérant que les besoins de la Ville d'Étampes nécessitent le recrutement d'un Responsable du service Nouvelles Technologies, à temps complet, afin de pallier le remplacement de l'ancien responsable du service, parti en mutation,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de préciser que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur territorial, qu'il s'agit également d'un emploi à temps complet et qu'il n'est actuellement pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire,

**CONSIDERANT** qu'en raison de la nature des missions rattachées au poste de Responsable du service Nouvelles Technologies, des connaissances spécifiques à maîtriser et de l'expérience attendue pour occuper un tel poste, il est nécessaire de permettre le recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article L332-8-2°,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique afin d'assurer les fonctions de Responsable du service Nouvelles Technologies.
- Dit que l'emploi de Responsable du service Nouvelles Technologies sera pourvu par un agent au grade de Rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet.
- Dit que l'agent recruté devra :
  - o Disposer à minima d'un niveau bac+2 en ingénierie des systèmes d'information,
  - o Ou disposer d'une expérience minimale de plus de 5 années en qualité de chef de projet – administrateur système et réseaux au sein d'une collectivité territoriale,
  - o Maîtriser l'ensemble des étapes nécessaires à la gestion de projets et à l'implémentation de nouvelles technologies,
  - o Maîtriser la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de sécurité informatique,
  - o Disposer des compétences et connaissances administratives, techniques, managériales et financières nécessaires à l'opérationnalité des systèmes et de leur maintenance, à la gestion du budget et au suivi des contrats, ainsi qu'à la veille technologique et à la proposition d'axes de développement.
- Précise que l'intéressé(e) sera recruté(e) pour une durée déterminée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne pourra excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée.
- Fixe la rémunération de l'agent recruté par référence à la grille indiciaire du grade de Rédacteur territorial complétée d'un régime indemnitaire lié au Fonctions, aux Sujétions, à l'Expérience et à l'Engagement Professionnel correspondant.
- Prévoit que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.

Franck MARLI  
Maire d'Étampes

